

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne
Service associations

2020 DDCT 8 / DJS / DASCO Appel à projet politique de la Ville - Subventions au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, de la jeunesse et des affaires scolaires (50 800 €) à seize associations œuvrant dans cinq arrondissements de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris a fait des quartiers populaires une priorité forte de son action. Dans ce cadre, elle soutient les associations agissant en faveur de la participation citoyenne et du lien social entre les habitants. Par leurs actions, les seize associations présentées ici aident à développer une culture de l'engagement et favorisent l'appropriation de la Ville par les habitants.

Dans le 10^{ème} arrondissement :

L'association « Andes diffusion », créée en 1997, a pour objectif de promouvoir la culture bolivienne, dans toute sa richesse, de créer des liens et des échanges culturels entre la Bolivie et la France, d'offrir un espace de rencontres culturelles pour tous les habitants. En 2020, elle renouvelle l'organisation de la fête des Musiques et Arts Interculturels, avec des associations partenaires, les riverains, les commerçants et la maison de la vie associative et citoyenne du 10^{ème}. Une subvention de 2.500 euros est proposée.

L'association « Centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale (CAMRES) », créée en 1992 à proximité des gares du Nord et de l'Est, accueille un public adulte en errance et a pour mission de lutter contre toutes les formes d'exclusion, en se dotant d'outils spécifiques pour atteindre cet objectif. En 2020, elle poursuivra l'organisation de moments de convivialité et de partage autour de repas dont le service est assuré par l'équipe de travailleurs sociaux, équipe assistée de bénévoles. Une subvention de 1.500 euros est proposée.

L'association « Colombbus », créée en 2000, utilise les outils numériques pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sur le quartier Buisson-Saint Louis (10^{ème}). En 2020, elle propose la reconduction de son action de lutte contre l'exclusion numérique au travers l'organisation d'ateliers individuels, type "Mercredis Numériques", et de "Parcours d'Appropriation des Outils Numériques" afin de favoriser l'insertion professionnelle des participants tout en facilitant l'autonomie sur les questions d'accès aux droits. Une subvention de 1.500 euros est proposée.

L'association « Compagnie Avril Enchanté/Catherine Hubeau », créée en 2009 a pour objet de renforcer le lien social et intergénérationnel par la mise en œuvre de création artistique partagée, entre acteurs amateurs ou occasionnels et acteurs professionnels. En 2020, à partir de recueil de paroles et d'ateliers de

théâtre ouverts à tous, elle propose une action visant au rapprochement des générations et au décloisonnement à travers une pratique artistique et de création autour d'un projet commun. Une subvention de 5 500 euros est proposée, dont 2 500 € au titre de la vie associative et 3 000 € au titre de la politique de la Ville pour deux actions « culture transmission » (2000 €) et « Culture paroles » (1000 €). L'association « Ensemble, nous sommes le 10^{ème} », créée en 1999, a pour objet de favoriser la participation de tous les habitants du 10^{ème} arrondissement à la vie sociale, culturelle et citoyenne, en soutenant des initiatives ayant pour objet le vivre ensemble. En 2020, elle poursuivra l'organisation des rencontres interculturelles annuelles, de débats et de moments festifs, en co-construction avec les habitants du 10^{ème} arrondissement, quels que soient leurs origines ou leurs besoins. Une subvention de 2.500 euros est proposée.

L'association « Les Quatre Horizons », créée en 1997, a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier Sainte Marthe, Moinon, Chalet dans le 10^{ème} arrondissement. Des animations et des activités sont proposées aux enfants et aux jeunes (soutien scolaire, ateliers, voyages culturels) et des fêtes multiculturelles. En 2020, elle reconduira l'organisation d'évènements festifs et culturels afin de favoriser le lien social, la convivialité, la solidarité entre les communautés qui composent ce quartier : fête du printemps, spectacle de clown ou de marionnettes, fête de la musique, banquet annuel. Une subvention de 6 500 euros est proposée dont 2 000 € au titre de la vie associative et 4 500 € au titre de la politique de la ville pour deux actions « Ateliers d'expressions culturelles en direction des jeunes » (2 000 €) et « Fêtes et animations du quartier multiculturel Sainte Marthe » (2 500 €).

Dans le 11^{ème} arrondissement :

L'association « Le Picoulet-Mission Populaire XI^è », créée en 1982, a pour but de gérer la maison de quartier et centre social agréé "Le Picoulet", lieu de solidarité et de culture populaire. En 2020, elle poursuit l'organisation d'une fête de quartier sur l'esplanade Roger Linet et sur la nouvelle esplanade devant l'église St-Joseph avec des animations, une scène, des activités pour tous les âges (danse, musique, Arts plastiques, jeux...). Une subvention de 2.000 € est proposée.

Dans le 13^{ème} arrondissement :

L'association « ARBP Association Rungis Brillat Peupliers », créée en 1997, a pour objet de fédérer tous les groupements, institutions et associations du 13^{ème} arrondissement. En 2020, elle reconduit les actions suivantes :

Au titre de la participation citoyenne : deux actions, « passerelle citoyenne » centrées sur la citoyenneté et « ateliers des savoirs citoyens » qui ouvrent des espaces de convivialité, de rencontres, d'expression. Ces actions proposent des après-midis « découvrons ensemble » et des ateliers réguliers de partage de savoirs. Une subvention de 2 000 euros est proposée pour chacune de ces actions, soit un total de 4 000 €.

Au titre de la jeunesse : une action « Kellermann fait son cinéma » destinée à une vingtaine de jeunes de 13 à 17 ans de l'arrondissement, pour laquelle une subvention de 1 500 € est proposée.

Au titre des affaires scolaires : le projet « Élan Culturel pour les écoliers des quartiers populaires » vise, quant à lui, à faire découvrir aux enfants scolarisés dans les quartiers populaires de l'arrondissement, leur ville, par l'exploration de lieux atypiques et insolites et la visite de musées ou de bâtiments historiques, et pour lequel une subvention de 4 300 € est proposée.

L'association « Réseau Môm'artre », créée en 2008, aide les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale, en proposant aux enfants, en-dehors de l'école, des activités de soutien scolaire et de sensibilisation artistique. Elle propose également un accompagnement dans l'orientation professionnelle et la promotion de l'engagement associatif auprès des jeunes. En 2020, elle poursuivra son projet de sensibilisation à la citoyenneté et à l'écocitoyenneté avec la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles autour de la biodiversité et de la lutte contre les préjugés. Une subvention de 1.500 euros est proposée.

Dans le 14^{ème} arrondissement :

L'association « Léo Lagrange Nord Ile-de-France », créée en 2015, est un mouvement d'éducation populaire qui intervient dans les champs de l'animation, de la formation et qui accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre des politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. En 2020, elle organise quatre fêtes de quartier, moments interculturels et de convivialité lors desquels les savoirs faire et les cultures des habitants sont valorisés. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « Relief », créée en 2005, se donne pour objectif de promouvoir par l'image les actions sociales et culturelles dans les quartiers populaires du 14^{ème} arrondissement et de développer des initiatives locales. En 2020, elle propose la programmation de séances de projection du film "Quand la parole enrichit l'histoire d'un patrimoine", en partenariat avec les différentes associations et les enseignants des écoles primaires. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « Réseau Môm'Artre », créée en 2008, aide les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale, en proposant aux enfants, en-dehors de l'école, des activités de soutien scolaire et de sensibilisation artistique. Elle propose également un accompagnement dans l'orientation professionnelle et promeut l'engagement associatif auprès des jeunes. En 2020, elle poursuit l'organisation de plusieurs activités avec les habitants et les enfants des « squ'arts Môm'Didot », notamment des ateliers participatifs de végétalisation et de sensibilisation à l'environnement, des rendez-vous artistiques avec une création chorégraphique autour de la différence, des expositions des œuvres de l'artothèque. Une subvention de 2.500 euros est proposée.

Dans le 20^{ème} arrondissement :

L'association « AOCSA la 20e chaise », créée en 2006, est un lieu pour l'initiative, la solidarité et l'éducation populaire à destination des habitants du quartier des Amandiers, avec pour objectif d'apporter une contribution à l'animation et au développement local du quartier. En 2020, elle organisera la fête du quartier des Amandiers, événement fédérateur porté par un large collectif d'associations du quartier, composé d'un village associatif, d'animations en direction des enfants et des familles, d'un pôle spectacle, d'un vide-grenier et d'un espace buvette. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « Canal Marches », créée en 1997 par des professionnel(e)s de l'audiovisuel, des chômeurs et des militant(e)s des mouvements sociaux dans le quartier Belleville-Amandiers, a pour objectif d'améliorer la visibilité des « sans voix » et, plus largement, celle des personnes issues des milieux populaires, en s'appuyant sur l'outil vidéo et ses possibilités de création. En 2020, elle poursuivra l'expérimentation d'une action vidéo citoyenne avec des partenaires locaux permettant l'expression publique des habitant-e-s du quartier. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « Ensemble et Solidaires - Union Nationale Retraités et Personnes Agées - Fédération de Paris », créée en 2009, défend les droits et les intérêts des préretraités, des retraités et des personnes âgées et promeut toute activité de proximité, sociale, culturelle et de loisir afin de lutter contre l'isolement, la solitude et la perte d'autonomie des personnes âgées. En 2020, elle propose la mise en œuvre de son projet "Récit" qui regroupe des activités de loisirs et de participation à la vie sociale et reconduira ses activités : la « fabrique du faire ensemble », temps d'écoute bienveillante ; les rendez-vous du vendredi dédiés à des activités (photo, arts plastiques, tricot ...) ; les « samedis d'antan », animation ouverte à toutes et tous. Une subvention de 1.500 euros est proposée.

L'association « Pièces Montées », créée en 1990, produit et diffuse des spectacles vivants, anime des ateliers de pratiques artistiques et propose des animations locales, culturelles ou festives. En 2020, elle propose une nouvelle formule des « labos de l'âme sonore », scènes ouvertes aux arts vivants, animées par un poète et accompagnées d'un musicien ou d'un danseur. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « Réseau Môm'artre », créée en 2008, aide les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale, en proposant aux enfants, en-dehors de l'école, des activités de soutien scolaire et de sensibilisation artistique. Elle propose également un accompagnement dans l'orientation professionnelle et promeut l'engagement associatif auprès des jeunes. En 2020, elle poursuivra la mise en oeuvre de 2 projets : "art en cultures", qui vise à valoriser les cultures et les origines des familles de Môm'Pelleport via des échanges culturels et des créations artistiques et une "valorisation du quartier Python- Duvernois", composé de 2 actions artistiques : une exposition photo et une animation dans l'espace public pour les familles et habitants du quartier. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « Soleil Blaise », créée en 2004, gère et anime un lieu de rencontres et d'activités permettant de maintenir le lien social dans le quartier Saint-Blaise et d'accompagner toutes les initiatives personnelles et collectives. En 2020, elle reconduira, avec des associations du territoire, des animations familiales sur l'espace public à destination de toutes les générations, ainsi que des ateliers dans les squares de la Salamandre et Prairie Python et à la fête de quartier St Blaise, qui fédère et implique de nombreux habitants. Une subvention de 1.500 euros est proposée.

Pour tenir les engagements pris par le Conseil de Paris lors de la séance de mars 2017, par l'adoption du plan de soutien à la vie associative et à la participation citoyenne, consistant à simplifier les démarches des associations et à leur donner plus de sécurité financière et de visibilité, toutes ces associations bénéficient d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

La dépense correspondante, d'un montant total de 50.800 €, sera répartie comme suit :

10ème arrondissement : 20 000 €

Andes diffusion : 2.500 € ;

CAMRES : 1.500 € ;

Colombbus : 1.500 € ;

Compagnie Avril Enchanté/Catherine Hubeau : 5.500 € ;

Ensemble nous sommes le 10ème : 2.500 € ;

Les quatre Horizons : 6.500 €.

11ème arrondissement : 2.000 €

Le Picoulet : 2.000 €.

13ème arrondissement : 11.300 €

ARBP : 9.800 € ;

Réseau Môm'artre : 1.500 €.

14ème arrondissement : 6.500 €

Léo Lagrange: 2.000 € ;

Relief : 2.000 € ;

Réseau Môm'artre : 2.500 €.

20ème arrondissement : 11.000 €.

AOCSA la 20e chaise : 2.000 euros ;

Canal Marches : 2.000 euros ;

Ensemble et Solidaires - UNRPA-FP : 1.500 euros ;

Pièces Montées : 2.000 euros ;

Réseau Môm'artre : 2.000 euros ;

Soleil Blaise : 1.500 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris